

Genève, le 18 avril 2017

Aux représentant-e-s des médias

Conférence de presse de la Cour des comptes

Publication d'un nouveau rapport

AUDIT DE LÉGALITÉ ET DE GESTION

**DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DE LA CULTURE ET DU SPORT (DIP)
HÔPITAUX UNIVERSITAIRES DE GENÈVE (HUG)
SERVICES INDUSTRIELS DE GENÈVE (SIG)
TRANSPORTS PUBLICS GENEVOIS (TPG)**

GESTION DES CONTRATS DE RESTAURATION

À l'occasion de la parution d'un nouveau rapport d'audit, les magistrats de la Cour des comptes ont le plaisir de vous convier à une conférence de presse qui aura lieu le

**mardi 25 avril 2017 à 9 heures
à la salle des Fiefs**

2, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1204 Genève.

Un nombre significatif de repas sont servis dans les entreprises publiques autonomes et dans les restaurants scolaires, ce qui permet d'une part de se restaurer en restant dans l'enceinte de l'établissement et, d'autre part, de répondre à l'accueil continu des élèves.

Dans les deux cas, le prix des repas est avantageux parce qu'une partie du coût est supportée par le département ou l'entreprise. En outre, la gestion des restaurants/caféterias est généralement confiée à un tiers, via un contrat de restauration.

Compte tenu du volume significatif de repas (environ 400'000 repas sont servis chaque année dans les restaurants scolaires et les caféterias du post-obligatoire, niveau secondaire II uniquement) et de la délégation à un tiers de la prestation, la Cour a identifié plusieurs risques potentiels liés à la gestion de ces contrats de restauration : une gestion (par l'exploitant) et une supervision (par le propriétaire) inadéquates pouvant conduire à la fermeture du restaurant/de la caféteria ; un risque de conformité découlant du non-respect de la réglementation applicable, notamment en matière de mise en concurrence ou d'hygiène ; un risque financier en lien avec la rentabilité des contrats ; un risque de fraude et d'image en cas d'attribution arbitraire de certains contrats de restauration.

En conséquence, la Cour a procédé à un audit de légalité et de gestion des contrats de restauration dans les quatre entités suivantes :

- département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) ;
- Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ;
- Services industriels de Genève (SIG) ;
- Transports publics genevois (TPG).

Le choix de la Cour s'est porté sur ces entités en raison du volume des affaires et de l'absence d'audit récent dans ce domaine.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Stanislas ZUIN
Président

Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec :
Monsieur Stanislas ZUIN, président de la Cour des comptes
Tél. 022 388 77 90, courriel : stanislas.zuin@cdc.ge.ch